

GRANDS TÉMOINS



Jacques Druon

Inspecteur général
honoraire

ÉDUCATION PHYSIQUE,

SPORTS ET LOISIRS

SOUS LE FRONT POPULAIRE



Collection musée national du Sport / Photo Francette Levieux

Ce n'est pas sans émotion que j'ouvre mon propos, celle de revoir des amis de toujours auxquels m'attachent d'heureux souvenirs, celle de devoir réécrire, pour les besoins de l'histoire, les heures d'enthousiasme et de douleur qui marquèrent notre jeunesse.

J'avoue ne pas avoir été en mesure de présenter en une synthèse l'essentiel des divers aspects d'un sujet

que j'ai jugé trop vaste et dont les racines remontent à plus d'un siècle. J'ai donc limité mon témoignage à un sujet qui retient encore l'attention de ceux qui nous ont succédé et qui porte, pour l'essentiel, sur ce qui a trait à nos origines. Je tenterai de les situer dans le contexte de l'époque et de m'en tenir au secteur de l'éducation physique, des sports et loisirs, celui de la jeunesse devant être, il me semble, évoqué par ailleurs.

Biographie

Professeur d'EPS jusqu'en 1951, Jacques Druon a été ensuite directeur de l'USEP et de l'UFOLEP, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, directeur du CREPS d'Île-de-France, directeur régional de Haute-Normandie puis d'Île-de-France. Inspecteur général en 1979, retraité en 1986, il préside alors les deux premières sessions du professorat des sports (1986-88) puis, jusqu'à ce jour, l'association de formation aux métiers du sport et des loisirs de Haute-Normandie.



À n'en pas douter ce sont les événements de 1936 et les espérances nées des déclarations de Léo Lagrange qui marquèrent les origines de notre institution. Cependant, un retour sur le passé ne manque pas d'intérêt.

La situation à la veille du Front populaire

Lorsqu'en 1936 la coalition électorale du Front populaire accède au pouvoir, le mouvement sportif est déjà fort de quarante-quatre fédérations, dont vingt-trois olympiques. À titre d'exemple, le football compte cent cinquante mille licenciés et l'athlétisme vingt-cinq mille.

Pour l'Éducation physique, la situation est loin d'être satisfaisante. Les instructions officielles de 1887, qui fixent les horaires et programmes des écoles primaires, situent la gymnastique parmi les disciplines obligatoires, à raison de deux heures et demie hebdomadaires réparties en cinq leçons de trente minutes. Ces dispositions ne sont pas modifiées par les instructions de 1923, qui en définissent les finalités. Force est de constater que ces instructions ne furent pas respectées par la majorité des instituteurs.

Pour les enseignements du secondaire et du supérieur, qui ne regroupent pas plus de 5% de la population scolaire, les textes de 1854 et de 1923 sont plus vagues et ne parlent plus d'obligation. À l'Université, les étudiants prennent l'initiative. Au congrès de Caen de 1931, les associations affiliées à l'UNEF décident de créer en leur sein une section sportive admettant les étudiants de toutes disciplines. Telle fut l'origine des clubs universitaires qui, en 1934, se groupèrent en une union affinitaire dite « office du sport universitaire » (OSU).

Ces quelques rappels suffisent à montrer qu'au fil des années l'importance grandissante du sport et de ses incidences sur la population s'est imposée à l'engagement des pouvoirs publics, et que des mesures devaient aussi être prises à l'égard de l'éducation physique scolaire. En 1920, un projet de création d'un Office national d'éducation physique et sportive est adopté par l'Assemblée, mais rejeté par le Sénat. De 1921 à 1928 se sont mis en place :

– pour le secteur du sport civil et militaire, un haut-commissariat à l'Éducation jusqu'en 1924; un commissariat général à la Guerre chargé de l'Éducation physique jusqu'en 1926;

puis un service de l'Instruction physique, des Sports et de la Préparation militaire jusqu'en 1928 (toutes institutions qui relevaient du ministère de la Guerre) ;

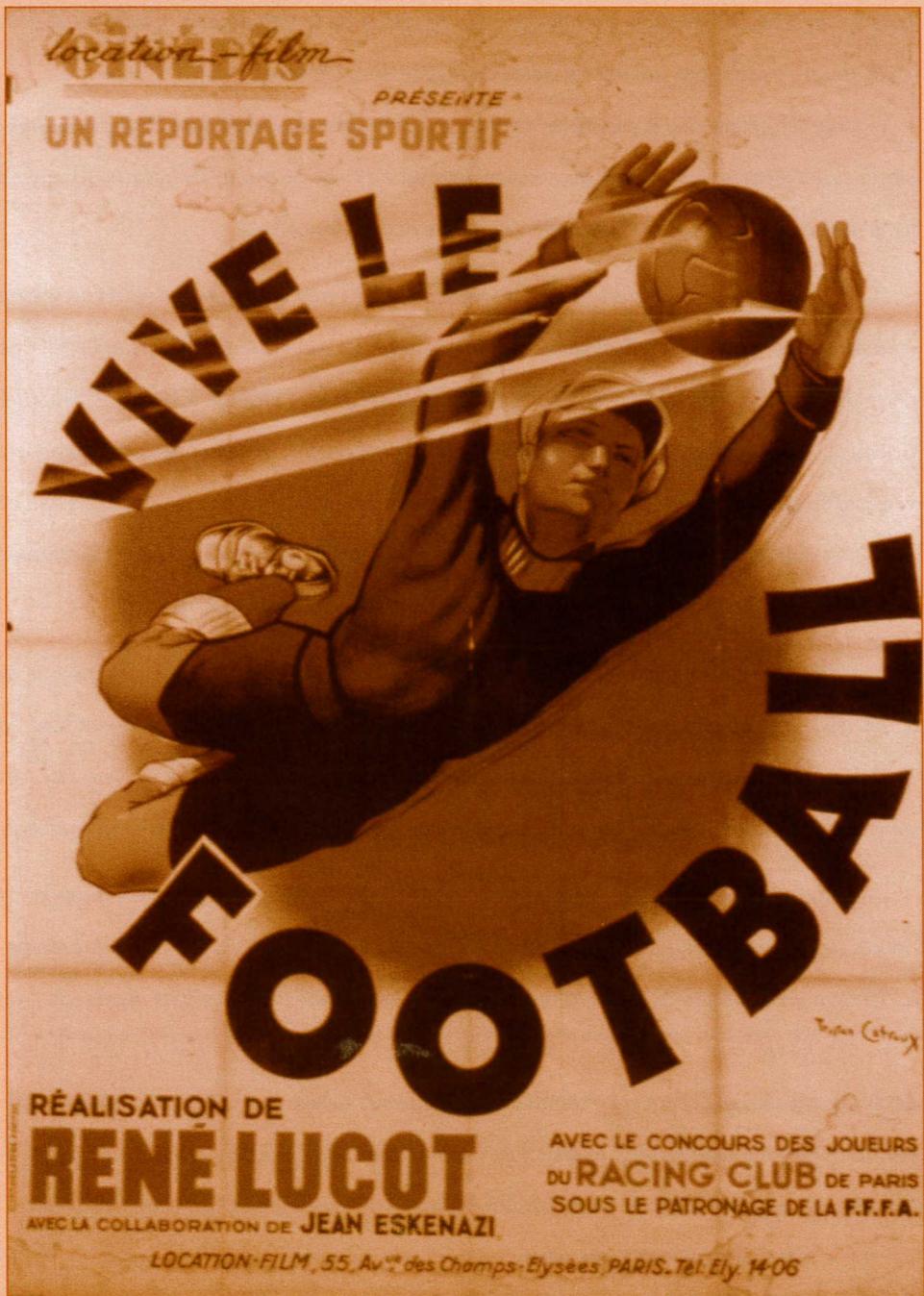
– pour le secteur de l'école et des œuvres post-scolaires, un service de l'Éducation physique et des Sports qui relevait du sous-secrétariat à l'Enseignement technique, lui-même sous tutelle du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le 13 novembre 1928, dans le ministère Poincaré, M. Paté est nommé sous-secrétaire d'État à l'Éducation physique, son département étant rattaché au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Il ne fait pas de doute que ce sous-secrétariat d'État a vocation à connaître des questions sportives. C'est la première fois qu'un chef de gouvernement reconnaît l'aspect éducatif du sport et réunit dans un organe ministériel relevant de l'instruction publique tout ce qui a trait non seulement à l'éducation physique mais également au sport. Ainsi était affirmée la prééminence du ministère de l'Instruction publique sur celui de la Guerre.

Cette harmonie ne dura pas. Le sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique est supprimé en février 1932, rétabli en juin 1932, supprimé à nouveau en janvier 1933, rétabli à nouveau en décembre 1933 et supprimé finalement en février 1934, l'éducation physique passant alors au ministère de la Santé, jusqu'à ce que Léo Lagrange et Pierre Dézarnaulds en reprennent l'héritage.

Mais ces changements successifs avaient empêché tout travail sérieux et approfondi. En dehors des services centraux, les autorités militaires avaient mis en place dans chaque région, au lendemain de la guerre, en 1918, un bureau militaire dirigé par un officier supérieur, chef des services régionaux, assisté de sous-officiers et d'hommes de troupe, et dans chaque département une structure correspondante placée sous tutelle de l'officier régional, dirigée par un officier dit subalterne. Ces structures sont importantes ; on peut y voir une préfiguration des services extérieurs de notre Administration. L'ensemble de ce dispositif mobilisait :

- vingt-cinq officiers supérieurs ;
- cent soixante-dix officiers ;
- six cents sous-officiers et hommes de troupe ;
- soit, au total, près de huit cents hommes.



Affiche des années 1930. Quelque vingt ans plus tard, le réalisateur René Lucot dirigera l'équipe chargée de filmer les jeux Olympiques de Melbourne (1956).

Leur mission consistait d'abord à octroyer les agréments aux clubs sportifs, mais ils jouaient aussi le rôle de conseillers auprès des milieux sportifs. Tous formés à l'École de Joinville, bien accueillis parmi les dirigeants, ils représentaient un pouvoir non négligeable. (Rappelons que la formation des cadres était assurée depuis le milieu du siècle précédent par l'armée à l'École normale de gymnastique militaire, créée par décret du 13 juin 1852, qui avait ouvert ses portes le 15 juillet 1852, et dans ses cinq antennes régionales, les centres régionaux d'instruction physique.) Les moniteurs joinvillais seront pendant longtemps les seuls à assurer la « gymnastique » dans les établissements scolaires et l'encadrement du mouvement sportif.

De son côté la FSGT¹ avait organisé, dès ses origines, la formation de cadres capables d'assurer la promotion du sport travailliste. Ses moniteurs intervenaient dans les usines, et aussi dans l'encadrement de sociétés municipales sympathisantes.

L'Éducation nationale ne se manifesterait que plus tard, avec l'ouverture à partir de 1927 des instituts régionaux d'éducation physique auprès des écoles de médecine. Ces instituts ne s'adresseront qu'à des promotions de faible effectif. Celui de Paris, situé rue Lacretelle, donnera naissance, en 1933, à l'École normale d'éducation physique, la future ENSEP, préparant au degré supérieur d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique.

Un mot encore, relatif à l'équipement, presque inexistant. Les quelques stades sont la propriété des grands clubs, financés par des mécènes fortunés, ou résultent d'initiatives patronales comme celles des compagnies des houillères. Les installations publiques municipales sont rares. L'École de Jules Ferry ne connaissait pas les terrains de jeux. En 1933, l'Assemblée approuve le projet d'édification dans le bois de Vincennes d'un grand complexe sportif rassemblant l'École de Joinville et l'École normale d'éducation physique. L'architecte est vite désigné et un crédit de vingt-cinq millions ouvert.

1. Fédération sportive et gymnique du travail.



Telle était la situation en ce début de printemps de l'année 1936. Pour la résumer d'un mot: la pratique sportive s'ouvrait à l'espérance, elle avait sensibilisé l'opinion et alerté les pouvoirs publics, qui n'en firent toutefois pas une priorité dans une période de difficultés économiques et d'instabilité des institutions. Le sport fut, jusqu'à cette date, et à de rares exceptions près, l'apanage des classes aisées, d'une minorité de privilégiés qui disposaient des ressources suffisantes pour le pratiquer et surtout de la liberté de disposer de leur temps.

Quant à l'éducation physique de la jeunesse, tout restait à entreprendre.

La politique de Léo Lagrange

1936 : à la suite d'une période troublée et de mobilisation de la classe ouvrière – laquelle s'élevait contre les injustices et réclamait un mieux-être –, la coalition politique formant le Front populaire obtient la forte majorité de 378 sièges de députés contre 222 élus pour les partis d'opposition. Léon Blum, qui succède à Pierre Laval, forme le 4 juin son gouvernement, dans lequel figurent, dépendant du ministère de la Santé confié à Louis Sellier, deux sous-secrétaires d'État à compétence Sport et Éducation physique :

- le sous-secrétariat d'État à l'Organisation des loisirs et des sports (pour la première fois de l'histoire apparaît la notion de loisirs), confié à Léo Lagrange, jeune député du Nord, avocat de profession ;
- le sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique, confié à Pierre Dézarnaulds.

Ces trois hommes s'entendent parfaitement, ont la même vision de leur mission, les mêmes orientations de pensée. Ils formeront une équipe efficace et soudée.

Le 10 juin, Léo Lagrange définit sans détour, dans une émission radiodiffusée, la politique qu'il entend mener. Ce texte est bien connu. Je relève ici les premiers mots qui ont, me semble-t-il, une forte résonance: « Notre but simple et humain est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports la joie, la santé et de construire une organisation de loisirs où les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur. »

Je placerai ici un premier témoignage tendant à traduire l'atmosphère de l'époque, telle que je l'ai vécue au cœur de la région minière, dans le Pas-de-Calais. J'avais alors quinze ans.

Ces messages des membres du gouvernement et la diffusion par la presse et la radio des résultats des accords de Matignon des 7 et 8 juin avaient été reçus avec bonheur et enthousiasme par la population ouvrière. Dans le coron où nous habitons, j'avais des amis qui, à douze ans, étaient descendus au fond de la mine pour gagner leur pain au lendemain du certificat d'études. Mes voisins étaient des travailleurs solides et courageux, rémunérés en fonction de leur rendement, de six à dix tonnes par jour. Certains étaient venus de Pologne, espérant une vie meilleure. Il fallait tenir quarante-huit heures par semaine. Leur corps était tout marqué de coupures noircies par les poussières de charbon. Je les aimais et je les admirais, avec leurs muscles d'acier. En apprenant qu'ils allaient pouvoir se reposer un jour par semaine, qu'ils allaient avoir droit, comme les riches, à des congés qui leur seraient payés, ils ont compris, d'un seul coup, que la vie allait changer et que leur dignité d'homme serait reconnue. Alors, j'ai vu pleurer des hommes comme des enfants, même les plus forts. Je n'ai jamais oublié leur image.

Et puis vinrent l'annonce des billets de transport populaire et celle des trains spéciaux de loisir. Les plus démunis se mirent à rêver de La Napoule, sur les bords de la Méditerranée. Il n'y avait pas de place pour tous et les heureux bénéficiaires étaient désignés par tirage au sort. Cela se passait dans la meilleure ambiance, dans une atmosphère de liesse. Plus que la réforme des institutions, c'est cette adhésion sans réserve, cette espérance retrouvée, cette ferveur de tout un peuple de travailleurs qui m'ont beaucoup frappé.

Je crois que notre propre maison s'est construite à partir de ce moment-là.

Léo Lagrange installe son cabinet rue de Tilsitt, près de l'arc de triomphe, au deuxième étage d'une maison où il dispose de deux ou trois pièces, sans équipement de bureau. Il fait appel à Étienne Bécart, son ami, conseiller général de l'Aisne, à qui il confie la direction du cabinet.

Sentant le besoin d'avoir près de lui un organisme de réflexion et de concertation en matière sportive, Léo Lagrange fait préparer, début juillet 1936, un projet de texte en vue de la



© Archives de Nord Malin / Collection musée national du Sport / Photo Henri Manuel

Au stade Pershing, après la Journée de la femme sportive (6 juin 1937), Léo Lagrange, accompagné de sa femme, Madeleine, distribue les récompenses.

création d'un Conseil supérieur des sports qui sera le premier organe consultatif mis en place. Celui-ci est installé le 20 juillet auprès du ministre de la Santé publique. On y insiste sur l'aspect social et hygiénique du sport et l'on y précise que « le droit au loisir n'est pas le droit à l'avilissement ». Ainsi l'organisation sportive prend une autre dimension et doit être considérée comme l'un des grands services qui engageront l'avenir du pays.

Chargé d'étudier l'organisation, la réglementation et la diffusion des sports, le Conseil, présidé par Léo Lagrange, comprend quarante-cinq membres nommés par lui, représentant les administrations publiques, le Comité national des sports, divers syndicats (comme celui des instituteurs, des journalistes sportifs), les maires de France, les médecins sportifs. D'autres personnalités peuvent être appelées à y prendre part à titre consultatif. On constate que les autorités militaires, peu favorables à l'évolution en cours, ne sont pas représentées. Léo Lagrange montrait ainsi qu'il tenait à en diminuer l'influence. Le décret du 1^{er} septembre 1936 nomme les

personnalités composant le Conseil. On y relève les noms de Jean Moulin, Auguste Delaune (de la FSGT), Adolphe Jaurreguy (du Rugby), Irène Popard (de la Gymnastique harmonique), Armand Massart (du Comité olympique français), François Hébrard (des Patronages de France). Cet éventail de toutes les tendances sera un exemple, en d'autres temps.

Il est important de noter aussi que, dès cette époque, Léo Lagrange, en accord avec Henri Sellier et Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, avait nourri un projet tendant à retirer à l'Armée les services de l'Éducation physique et des Sports et prévoyant la mise en place d'un corps de fonctionnaires civils spécialisés. Les événements de 1939 interdiront la réalisation de ce plan. Le premier projet présenté au Conseil supérieur des sports sera, en janvier 1937, celui d'un brevet sportif populaire destiné à encourager la pratique sportive par toute la jeunesse. Il sera créé en mars 1937.

Pour disposer de relais à l'intérieur du pays, Léo Lagrange tient à réunir autour des préfets toutes les personnes qui s'intéressent au sport et à l'éducation physique, en des conseils composés de trente-deux membres. On y retrouve, à côté de l'inspecteur d'académie, l'officier chef du service départemental de l'Éducation physique, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, l'architecte en chef du département, ainsi que les représentants des milieux sportifs, les maires, le conseil général ; la FSGT et la CGT sont aussi représentées. Les membres de ces conseils sont nommés par Léo Lagrange sur proposition du préfet. Chaque conseil se divise en trois commissions : sport et préparation au service militaire, éducation physique et sport, loisirs. Il se réunit tous les trois mois, selon un calendrier rigoureux, et les procès-verbaux sont transmis par le préfet au Conseil national. Ses deux principales missions concernent l'équipement du pays en installations sommaires, ouvertes à tous, et l'organisation du brevet sportif populaire (BSP).

Dans de nombreuses municipalités, avec l'appui d'associations sympathisantes, des relais s'organisent, encouragés par le public. C'est ainsi qu'au printemps de 1937 je passe avec succès les épreuves du BSP sur un petit stade en cours d'aménagement. Notre moniteur municipal, formé par la FSGT, avait assuré la préparation de tous les élèves du cours complémentaire.



Nous ne sommes pas peu fiers, rentrant à la maison, de montrer notre insigne à toute la famille.

Dans l'enseignement, les réformes relatives à l'éducation physique vont être mises en œuvre dès la rentrée des classes de septembre 1936. Pour la première fois, à l'école primaire, on ajoute une demi-journée de plein air à l'ancien horaire officiel de deux heures et demie. Cette mesure est capitale : elle propose des activités plus libres, réalisables en milieu naturel et s'inscrit comme une ouverture, une préparation aux loisirs. C'est à Dézarnaulds qu'en revient le mérite. Elle pourra s'appliquer à plus de quatre millions d'enfants qui, en grande majorité, entrent dans le monde du travail au lendemain de l'école. Pour le second degré, la même mesure est prise par circulaire du 22 mai 1937, mais ne sera appliquée que progressivement, d'abord dans trois départements : l'Aude, celui du président Lebrun ; le Loiret, celui du ministre Jean Zay ; la Meurthe-et-Moselle, celui du président Chautemps. L'expérience sera étendue à trente départements à la rentrée de 1938, et généralisée à celle de 1939.

Début février 1937, la situation financière se dégrade ; Léon Blum obtient les pleins pouvoirs à la Chambre des députés, mais ils lui sont refusés au Sénat. Il démissionne le 21 juin. Camille Chautemps lui succède. Les deux sous-secrétariats d'État qui étaient rattachés au ministère de la Santé fusionnent en un sous-secrétariat d'État aux Sports, aux Loisirs et à l'Éducation physique, rattaché au ministère de l'Éducation nationale. Ainsi s'ouvrira une période d'étroite et amicale coopération entre Jean Zay et Léo Lagrange, lequel assumera jusqu'en août 1938 l'ensemble des responsabilités à l'égard du secteur scolaire et de celui du sport civil. Ce rattachement à l'Éducation nationale situe davantage le sport dans une perspective éducative. Il a valeur de symbole : Léo Lagrange disposera d'une administration centrale plus étoffée. En juin 1937, il nomme Bovier Lapierre, ancien ministre des Pensions, premier directeur des Sports, des Loisirs et de l'Éducation physique ; il le restera jusqu'en 1940.

De retour au gouvernement dans le second ministère Blum, en mars et avril 1938, Léo Lagrange s'attache à faire ouvrir le chantier de construction du complexe sportif de Vincennes. Il actualise la composition du Conseil supérieur des sports, des loisirs et de

l'éducation physique par la présence plus importante des représentants de l'Éducation nationale. Il en confie le secrétariat général au capitaine Gaston Roux, qu'il nomme à son cabinet.

Le 10 avril 1938, Édouard Daladier supprime les sous-secrétariats d'État pour des raisons d'économie. Jean Zay demeure ministre de l'Éducation nationale. Les réformes de Léo Lagrange inspireront son action. Le 23 juin 1938, il confie la gestion du sport universitaire à l'OSU, et le transforme en OSSU², régi par la loi de 1901. À côté des dirigeants élus par les représentants des clubs d'étudiants vont siéger au conseil d'administration un plus grand nombre de membres désignés par le ministre (représentants du Comité national des sports, des syndicats d'enseignants, des parents d'élèves). Léo Lagrange en sera le président, Raymond Boisset le commissaire général et Jacques Flouret le secrétaire administratif.

Le ministre institue un comité régional par académie, pourvu d'un secrétaire permanent chargé de l'organisation des compétitions. Pour l'école primaire, le 1^{er} février 1939, il adresse une circulaire aux recteurs qui stipule que « désormais la commission scolaire de l'UFOLEP³ est habilitée à apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'éducation physique et à organiser au sein des établissements scolaires ce qui est proprement athlétisme et sport ainsi que les compétitions et championnats dans le cadre du département, de l'académie, de l'université ». L'USEP⁴ met en place ses comités départementaux et des commissions mixtes USEP-OSSU sont créées pour faciliter la collaboration entre les deux organismes.

Pendant toute cette période, de 1937 à 1940, j'étais élève à l'école normale d'Arras. J'allais y apprendre à faire la classe et à y affirmer mes convictions. L'atmosphère y était heureuse. Nous étions jeunes, confiants en l'avenir, fiers d'avoir été retenus parmi tant d'autres, avec la perspective d'un beau métier. Nous étions bien conscients que des tempêtes nous menaçaient un peu partout, à nos frontières. La radio nous transmettait les images de Nuremberg et les

2. Office du sport scolaire et universitaire.

3. Union française des œuvres laïques d'éducation physique.

4. Union sportive d'enseignement du premier degré.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

"LE SPORT CETTE CHEVALERIE MODERNE"



ÉDUCATION GÉNÉRALE SPORTS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET AUX SPORTS

Le concept d'éducation générale fut développé à Vichy en 1940 sous l'influence de Jérôme Carcopino, qui oppose une France rurale et authentique à une France urbaine dépravée. Les écoles normales sont fermées et une place très importante est accordée aux activités de pleine nature et aux mouvements de jeunesse. Noter que les trois personnages font le salut olympique... – geste dont la signification méritera d'être étudiée ultérieurement.

harangues du dictateur, les actualités cinématographiques nous montraient les défilés des Jeunesses hitlériennes, des balillas en Italie, la résistance désespérée des républicains espagnols, mais nous nous savions à l'abri d'une forte armée et de ses fortifications de l'Est.

Le professeur d'éducation physique, Jean Guimier, dès son arrivée fut le plus marquant. Superbe athlète, il avait été l'un des plus brillants éléments de la première promotion de l'École normale d'éducation physique et avait été affecté pour son premier poste à Arras en 1936. Il devait assurer un service de douze heures hebdomadaires, complété au lycée. En fait il ne comptait pas son temps, s'estimant au service d'un gouvernement dont il voulait appliquer la politique. Il avait fait transformer la salle des fêtes en gymnase et les allées de la cour, bordées de marronniers séculaires, avaient été aménagées en pistes et sautoirs. Un terrain libre situé en face de l'école nous permit d'y défricher un terrain de football. Dès la rentrée, nous étions équipés, classés, évalués selon nos performances. Chacun était inscrit d'office dans une équipe. Et dès la première semaine commençaient les entraînements. À ce régime, nous allions bientôt remporter toutes les compétitions régionales de l'OSSU.

En plus des leçons d'éducation physique, la journée commençait tôt le matin par un parcours dans les remparts de la ville en guise de réveil musculaire, selon la formule de l'époque. Il nous arrivait, certains jours de fête, de défilé en ville, devant les militaires du 3^e génie qui, d'après Guimier, ne savaient pas marcher au pas. Ou encore nous présentions sur la scène du théâtre municipal des démonstrations gymniques. Comme notre professeur assurait aussi l'entraînement des équipes du Racing Club d'Arras, nous en faisons partie en cas de besoin.

Tout cela avait changé le climat de notre école et situé l'éducation physique en tant que discipline majeure. En fin de seconde année, nous subissions toutes les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique. Quatre camarades de ma promotion et moi-même sommes devenus professeurs d'éducation physique. Il n'y en avait eu aucun jusqu'alors...

